



Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale
et du Logement

Ministère délégué à la Cohésion sociale et à la Parité

COURRIER VISA

Dr FRANCESCHINI

Dr MORETTI

Dr. [Signature]
Ministère de la Santé et des Solidarités

Ministère délégué à la Sécurité sociale,
aux Personnes âgées, aux Personnes handicapées
et à la Famille

PREFECTURE DE CORSE ET DE CORSE DU SUD

DIRECTION DE LA SOLIDARITE ET DE LA SANTE
DE CORSE ET DE LA CORSE DU SUD

Ajaccio, le 30 janvier 2007

INSPECTION REGIONALE DE LA SANTE
Affaire suivie par : Mme le Docteur Annie MACARRY
Tél : 04 95 51 99. 70
e-mail : annie.macarry@sante.gouv.fr

Références à rappeler: IRS/AM/07/n°25

Le Directeur de la Solidarité et de la Santé

à

Monsieur le Président
Union régionale des médecins libéraux
9, cours Granval
villa Mérimée
20000 - AJACCIO -

Objet: installation des comités de coordination de lutte contre l'infection due au virus de l'immunodéficience humaine (COREVIH) du territoire géographique PACA OUEST Corse et PACA EST

Réf:

- Décret n°2005-1421 du 15 novembre 2005 relatif à la coordination de la lutte contre l'infection par le VIH (COREVIH)
- Arrêté du 4 octobre 2006 relatif à l'implantation des comités de coordination de lutte contre l'infection due au virus de l'immunodéficience humaine
- Arrêté du 4 octobre 2006 relatif aux modalités de composition des comités de coordination de lutte contre l'infection due au virus de l'immunodéficience humaine
- Circulaire DHOS/DGS/2005/561 du 19 décembre 2005 relative à l'instauration des coordinations régionales de la lutte contre l'infection due au virus de l'immunodéficience humaine
- Circulaire DHOS/E2/DGS/SD6A/2007/25 du 17 janvier 2007 relative aux modalités de mise en place des comités de coordination de la lutte contre l'infection par le virus de l'immunodéficience humaine.

Le COREVIH est une organisation territoriale de référence pour l'ensemble des acteurs qui concourent à la prise en charge médicale, psychologique et sociale des patients infectés par le VIH et à la lutte contre l'infection à VIH en général.

La refonte des CISIH en COREVIH est l'occasion d'améliorer la collaboration entre les acteurs de la prise en charge à l'hôpital et ceux du secteur extra hospitalier, avec notamment les réseaux et les associations de lutte contre le sida.

Les COREVIH auront pour mission:

- de participer à l'amélioration de la qualité de la prise en charge, à l'évaluation et à l'harmonisation des pratiques
- de favoriser la coordination des acteurs impliqués dans la lutte contre le sida
- d'analyser les données médico-épidémiologiques
- de contribuer à l'élaboration de la politique de lutte contre le sida

Leur création doit avoir lieu au plus tard le 3 mai 2007, soit au maximum six mois après la publication de l'arrêté de composition de ces structures. Il appartient au Préfet de la région PACA de nommer par arrêté, et après avis des ARH PACA et Corse, les membres titulaires et suppléants de chacun des collèges qui constituent le comité :

La correspondance est à adresser impersonnellement à Monsieur le Directeur de la Solidarité et de la Santé
1, rue Colomba - BP 413 - 20305 AJACCIO CEDEX 1 - Tel : 04.95.51.40.40 - Fax : 04.95.51.99.00
Site INTERNET : <http://corse.sante.gouv.fr>

- Collège 1: représentants des établissements de santé, sociaux ou médico-sociaux
- Collège 2: représentants des professionnels de santé et de l'action sociale
- Collège 3: représentants des malades et des usagers du système de santé
- Collège 4: personnes qualifiées

Afin de préparer l'installation des COREVIH PACA-Ouest Corse et PACA-Est, je vous sollicite pour me proposer des candidatures de personnes qui, au sein de votre établissement, se sont fortement impliquées dans la lutte contre le VIH, en vous demandant de bien vouloir mentionner la qualification et le lieu d'exercice professionnel de vos candidats sur le coupon réponse ci-joint et de le retourner à la DSS par courrier ou par mail avant le 28/02/2007 à l'adresse suivante : annie.macarry@sante.gouv.fr.

Sont prioritairement concernés parmi les lieux d'exercice

- les services de prise en charge des patients VIH/Sida
- les lieux de dépistage (CDAG)
- les équipes psychiatrie - VIH
- la virologie, la pharmacocinétique et les services pharmaceutiques
- les unités de consultation et de soins aux détenus (UCSA)
- les services d'hépatologie (co-infections VIH-VHC, VIH-VHB)

Les personnels des permanences d'accès aux soins de santé (PASS) ont également un rôle à jouer par leur connaissance sur les conditions d'accès aux droits et aux soins des publics en situation de précarité de même que les services d'urgence avec notamment la prise en charge des accidents d'exposition au sang.



Philippe MICHEL